

## L'organisation de la défense européenne d'après-guerre (1948-1954) – Introduction

**Source:** CVCE.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_organisation\\_de\\_la\\_defense\\_europeenne\\_d\\_apres\\_guerre\\_1948\\_1954\\_introduction-fr-40579162-d262-4ecd-8bcd-edf704395515.html](http://www.cvce.eu/obj/l_organisation_de_la_defense_europeenne_d_apres_guerre_1948_1954_introduction-fr-40579162-d262-4ecd-8bcd-edf704395515.html)



**Date de dernière mise à jour:** 07/07/2016

## Introduction

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe est exsangue et à bout de souffle. La hantise d'un retour du danger allemand persiste et la mainmise soviétique sur l'Europe centrale et orientale nourrit un sentiment de peur en Europe occidentale.

Dévastée et reléguée au second plan sur la scène internationale par la montée en puissance des États-Unis et de l'Union soviétique, l'Europe occidentale divisée prend rapidement conscience que son salut passe par les chemins de l'unité. Afin de consolider la paix si chèrement acquise, c'est l'idée d'une défense commune qui s'impose.

Le 17 mars 1948, le pacte de Bruxelles instituant l'Union occidentale (UO), un système d'assistance mutuelle en cas d'agression armée, est conclu entre la Grande-Bretagne, la France et les trois pays du Benelux. Cette alliance marque le début de la coopération militaire européenne.

Or, les cinq pays européens membres du pacte de Bruxelles prennent rapidement conscience qu'ils ne peuvent s'opposer seuls à une éventuelle attaque de l'URSS. Ainsi l'Europe occidentale se tourne vers les États-Unis, une démarche qui aboutira à la mise en place de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), signé à Washington en avril 1949.

Mais en 1950, le déclenchement de la guerre de Corée démontre l'urgence d'une organisation de la défense européenne qui inclut également des forces armées allemandes. La nécessité du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest est d'ailleurs constamment répétée par le gouvernement américain qui tient à faire pièce au communisme sur le continent européen. L'OTAN assure certes la défense de l'Europe dans un cadre atlantique grâce au soutien massif des États-Unis, mais n'apporte pas de solution pratique au problème du réarmement de la République fédérale d'Allemagne (RFA) qui n'est pas signataire du traité. La participation de l'Allemagne de l'Ouest à la défense de l'Europe est donc à l'ordre du jour mais de grandes divergences persistent entre les anciens alliés quant à la manière d'y procéder.

En 1950, René Pleven propose de créer, après la signature du traité CECA, une armée européenne permettant d'intégrer les futures unités allemandes dans un ensemble placé sous une autorité européenne unique, militaire et politique. Accepté par la plupart des États occidentaux, le projet de Communauté européenne de défense (CED) est pourtant rejeté en août 1954 par l'Assemblée nationale française.

L'Union de l'Europe occidentale (UEO), qui permet en octobre 1954 d'ouvrir le pacte de Bruxelles à l'Allemagne, ne parviendra cependant jamais à faire oublier l'échec de la CED et de l'intégration militaire européenne.